

2^{es} JOURNÉES de l'ARCHITECTURE en S ANTE



CONFÉRENCES

ÉTUDE ET FORMATION

PROGRAMME & ADMISSION

BRUXELLES

MAISON DE LA POSTE - TOUR & TAXIS

25 ET 26 MARS 2024

WWW.JA-SANTE.BE

avec le soutien de



LUNDI 25 MARS 2024

8H00 - 11H50 – HOSPITAL TOUR: CHU BRUGMANN / INSTITUT JULES BORDET

12H00 – 14H00 – WALKING LUNCH

SESSION 1 : INSTITUTIONNELS

14h00 – 14h25

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Philippe CLOSE – Bourgmestre de Bruxelles.

Gérard HUET – Président de l'UAFS.

David ENTIBI – Vice-Président de l'UAFS – Directeur du Congrès

14h30 – 14h50

LABORATOIRES UCLOUVAIN, CLINIQUES UNIVERSITAIRES SAINT-LUC

La transformation des médecines de laboratoire au cœur des parcours de soins intégrés

Pr Damien GRUSON – PhD, Eusplm, FESC, FHFA, FAACC, Chef de Département, Chef de Service de Biochimie Médicale, Département des Laboratoires cliniques

Pr Maider LLAGUNO – Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

14h55 – 15h15

ASSOCIATION BELGE DES DIRECTEURS D'HÔPITAUX (ABDH)

L'hôpital de demain: béton fait place à connection

Eric CHRISTIAENS – Président de l'ABDH, directeur général de l'hôpital AZ Vesalius.

15h20 – 15h40

ASSOCIATION BELGE DES HÔPITAUX (HOSPITALS.BE)

Francis de DRÉE – Président Hospitals.be, directeur général adjoint H.U.B (Hôpital Universitaire de Bruxelles).

15h45 – 16h05

LA MINUTE DES EXPOSANTS

16H05 – 17H00 - PAUSE-CAFÉ

SESSION 2 : INTERNATIONAL

17h00 – 17h20

FRANCE

Le développement durable dans les établissements de santé et ses conséquences architecturales

Yann BUBIEN – Directeur Général du CHU de Bordeaux

17h25 – 17h45

ITALIE

Bâtir l'Hôpital du Futur selon l'expérience à l'international

Michaela DURANTE – Responsable de la planification médicale ATI Project

Pietro PALOMBELLA – Directeur de la planification médicale ATI Project

17h50 – 18h10

ALLEMAGNE

Future Hospitals, A new approach to healthcare

Hieronimus NICKL – Directeur général Nickl Architekten Deutschland GmbH, Munich et Membre du Board du groupe

Astrid BEEM – Directrice générale Nickl & Partner Architectes France, Paris.

18h15 – 18h35

QUÉBEC

Apport des patients partenaires dans des projets architecturaux : retour sur expérience du Québec

Marie-Pascale POMEY – Codirectrice Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public CrCHUM

Edith MORIN – Directrice adjointe planification immobilière, projets d'infrastructure et génie biomédical CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec

19H30 – 22H00 – COCKTAIL DE NETWORKING – GARE MARITIME

TICKET WINDOW HALL

SESSION 3 : GREEN HOSPITAL / ECO-RESPONSABLE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

9h20 – 9h40

ARTBUILD

L'architecture du vide : Approche comportementale de la conception des hôpitaux

Christian JADOT – Architecte associée

9h45 – 10h05

VK ARCHITECTS+ENGINEERS

Brussels University Health House (réseau CUROZ) : Humanité, respect, convivialité et art au service du patient, étudiant et collaborateur

Stéphane VERMEULEN – Architect, director healthcare

Ivan MISSINE – Architect, design principal

10h10 – 10h30

CENTRE HOSPITALIER DES VIVIERS

13 artistes pour le Centre Hospitalier des Viviers

Gauthier SAELENS – Directeur Général du GHdC

Cédric LODEWICKX – Architecte fondateur Réservoir A

Nicolas BELAYEW – Collectif Pierre Papier Studio

11h10 – 12h00

TABLE RONDE

The green hospital : transition ou révolution ?

Stéphane VERMEULEN – Director healthcare, VK architects+engineers

Bernard MICHAUX – Deputy head of public banking, Belfius Banque

Grégoire LEFEBVRE – Directeur Général, Centre Hospitalier de Mouscron

Yves VAN HOOLAND – Directeur infrastructures, Centre Hospitalier EpiCURA

10H30 – 11H10 – PAUSE-CAFÉ

MARITIME ROOM

SESSION 4 : DESIGNER L'ESPACE HOSPITALIER ET MEDICO-SOCIAL

9h20 – 9h40

ASSAR

La nouvelle clinique Saint-Pierre de Wavre, hôpital symbiotique, où comment un établissement de soins entre en symbiose avec ses différents environnements

Alwin FABLE – Architecte associé, branche santé assar architects

Philippe PIERRE – Directeur Général & Médical de la Clinique Saint-Pierre

9h45 – 10h05

ATELIER PAYSAGES ET RESSOURCES (FRANCE)

Les jardins au Service de la Santé Globale et de l'Environnement

Sabrina SERRES – CEO, Paysagiste spécialisée en Santé

Audrey HENNEQUIN – Coordinatrice de Projet & Ingénieur Paysagiste

10h10 – 10h30

GAF ARCHITECTS

Développement de la construction en bois CLT dans le milieu hospitalier au travers de deux exemples : l'Hôpital Spaarne (Harlem, Pays-Bas) et l'Hôpital St Marien (Vechta, Allemagne)

Maurits ALGRA – Architecte associé

Constance POPE-VERKERK – Architecte senior

11h10 – 12h00

ATELIER

Attractivité des projets de santé par la durabilité, vers un hôpital désirable par le Groupe de travail Environnements de santé durables et éco-responsables de l'UAFS

Constance POPE-VERKERK – GAF Architects

Nicolas BOUCHER – AIA Life Designers

Frédéric THYS – Directeur des urgences GHdC

Didier DELVAL – Directeur Général CHwapi

(Participants à confirmer)

12H20 – 14H00 – WALKING LUNCH

TICKET WINDOW HALL

14h10 – 14h45

TABLE RONDE

Psychiatrie : nouvelles pratiques, nouvelles architectures

Dr Pierre OSWALD – Directeur médical CH Jean Titeca

Dr Christophe SCHMITT – Président de la Conférence Nationale des Présidents de CME de CHS

Bruno LAUDAT et Jérôme TERLAUD – Architectes – Co-président de la commission Architecture et Psychiatrie de l'UAFS

ATTIC CINEMA

14h10 – 14h45

ATELIER

Quelle place physique veut-on encore attribuer pour les soins de santé qui se veulent durables ?

Patrice BUYCK – Directrice Générale Hôpital AZ Zeno

(Autres participants communiqués prochainement)

TICKET WINDOW HALL

SESSION 5 : PSYCHIATRIE ARCHITECTURE DES SERVICES DE SOINS

15h00 – 15h20

SILVA MEDICAL

Conception et articulation de l'hôpital autour de la volonté de soigner des personnes et pas des diagnostics

Dr Pierre SCHEPENS – Psychiatre, directeur médical

Ines COLINET – Adjointe à la direction générale

Colombine GODART – Adjointe à la direction infirmier

15h25 – 15h45

ARCHIPELAGO

Une bouffée d'air frais : l'impact positif de la conception basée sur l'activité dans les établissements de santé mentale sécurisés

Laurent GRISAY – Civil engineer architect, chairman archipelago Brussels

Marie GODRIE – Civil engineer architect, partner

15h50 – 16h10

A.M. ARCHITECTURES PARALLÈLES + MANGER NIELSEN ARCHITECTS

Checkpoint Brussels, Maison Arc-en-Ciel de la Santé : Projet inclusif et participatif au sein des Grands Carmes

David BEJAER – Président de l'Organe d'Administration asbl Grands Carmes

MARITIME ROOM

SESSION 6 : CONCEPTION ET NOUVELLES TENDANCES

15h00 – 15h20

COSEP

Nouvel hôpital du GHDC : la gestion d'un projet hors norme

Benoit VAN HOYE – Administrateur délégué

Florian GAUBERT – Administrateur directeur

15h25 – 15h45

B.O. CONSULTING (SUISSE)

Une infrastructure sans lits pour la Chirurgie Ambulatoire

Brian OOSTERHOFF – Consultant chirurgie ambulatoire

15h50 – 16h10

CIUSSS MONTREAL (CANADA)

Construction d'un pavillon de soins critiques, le pavillon K.

Un modèle innovateur «linéaire hybride»

Georges BENDAVID – Directeur des services techniques

Yaël HARROCHE – Directrice adjointe des services techniques

16H10 – 16H50 PAUSE-CAFÉ

SESSION 7 : SMART HOSPITAL

16h50 – 17h10

CENTRE HOSPITALIER EMILE MAYRISCH (LUXEMBOURG)

Processus de soins ultra-mobiles basés sur la technologie 5G

Projet Living Lab 5G Luxembourg

Patrick HARPES – Chargé de la digitalisation

Roland KUFFER – Chief Information Officer (CIO)

17h15 – 17h35

SOHO ARCHITECTURE (FRANCE)

Smart Rehab Model® : pour une conception efficiente des SMR

Emmanuelle LADET – Architecte associée, directrice agence de Paris, SOHO Architecture

Daniel EJNES – Médecine Physique et de Réadaptation, fondateur et président de Neuron Rehab

Damien BRIZZI – Consultant Santé, co-fondateur APSIS Santé, associé Mazars

17h40 – 18h25

TABLE RONDE

L'humain au coeur des projets : comment traduire l'architecture hospitalière et ses enjeux ?

Réflexions de l'Union des Architectes Francophones pour la Santé

18h30 - 18h45

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Bienvenue



En mars dernier, nous avons vécu à Bruxelles un intense moment d'échanges à l'occasion des premières journées dédiées à l'architecture en santé. La qualité de l'accueil, la pertinence des propos de Monsieur Philippe Close, Bourgmestre de la ville, nous convient donc à être assidus et nous vous invitons à célébrer la deuxième édition qui s'annonce aussi riche et passionnante les 25 et 26 mars prochain. Nous sommes impatients de vous accueillir à nouveau à Bruxelles. Lors de la première édition, les nombreuses contributions ont éclairé selon un spectre très large, le sujet de la Santé; comme témoins attentifs de notre appartenance à une société où la solidarité fonde encore notre citoyenneté. Elles ont permis de mesurer toute la distance entre nos aspirations et les possibles. Aujourd'hui, nous nous devons d'identifier les limites, mais surtout tous les possibles auxquels l'exercice scrupuleux de notre métier d'architecte nous convie. En effet comme le dit si bien C.N. Schultz*: «l'architecture commence dès lors que nous maîtrisons et dépassons les contraintes fonctionnelles». Elle a pour objectif le dépassement des attentes servicielles et économiques, car son dessein est la définition des significations existentielles que sont les phénomènes naturels, spirituels, humains. La forme spatiale en architecture signifie lieu, parcours, et domaines; c'est à vrai dire la structure évidente de l'environnement humain. Durant nos débats, nous avons entendu que l'acte de conception est et reste l'étape majeure dès lors qu'elle est conduite par la convocation et la convergence des multiples regards. Lors de ces journées de l'architecture en santé, nos propos au très large spectre illustrent particulièrement cette étape, cela nous incite à persévérer.

Persévérer signifie, interroger le modèle, afin de rompre ce processus linéaire qui érige en valeur suprême «projet médical/programme/conception/réalisation», autant d'étapes qui forgent des isolats, tournant le dos à l'interaction, en fait à l'intelligence collective. Prolongeons encore nos réflexions en 2024, car nous nous devons d'anticiper, de préfigurer ce que seront nos futurs établissements de soins au service de nos concitoyens. Les évolutions démographiques, sociétales, comme scientifiques et technologiques dessinent des pratiques qui questionnent nos modèles d'hier et ouvrent ainsi un immense champ des possibles. Invités à répondre à ces nouvelles attentes citoyennes, notre aventure collective convie à l'urgence d'une reconquête de l'architecture en Santé.

Cette belle aventure collective se poursuivra à Bruxelles, les 25 et 26 mars prochain! Nous vous y attendrons encore plus nombreuses et nombreux!

Gérard Huet

*Architecte,
Président de l'Union des Architectes
Francophones pour la Santé*

Introduction

L'Europe francophone est souvent citée par les organismes internationaux comme abritant certains des meilleurs systèmes de santé au monde disposant d'infrastructures modernes et à la pointe de la technologie. Aujourd'hui, les institutions de santé publiques et privées sont confrontées à de nombreux enjeux (modularité de l'infrastructure, développement de nouvelles technologies, contrôle des performances énergétiques et écologiques, gestion optimisée, etc.) pour lesquels il n'existe pas de solutions universelles. Chaque nouveau projet doit puiser ses réflexions au cœur des réussites les plus emblématiques des infrastructures en santé du 21^e siècle. C'est de la qualité de ce partage de connaissances et de cet échange d'expériences que découleront la cohérence globale des futurs projets en santé et les modèles organisationnels de demain.

Ces dix dernières années, la dynamique importante engendrée par nos politiques nationales d'aide à la modernisation et à la reconstruction de nos établissements de santé, a poussé les concepteurs à réfléchir en profondeur sur la transformation des modèles architecturaux et organisationnels de nos structures de soins. L'architecture doit pour sa part être au service de toutes celles et ceux qui s'attachent à faire évoluer ces lieux de soins si chers à tous les citoyens. L'échange d'expérience et le partage de connaissances sont aujourd'hui incontournables pour ne pas réduire les outils de demain à un simple concept lié à la seule vision de ceux qui les imaginent.

L'évolution architecturale s'impose à tous les acteurs de la santé, mais elle est surtout un vecteur de changement impactant les organisations et les pratiques au niveau le plus haut de toutes les institutions.



UNION DES ARCHITECTES FRANCOPHONES POUR LA SANTE



À propos de l'UAFS

L'UAFS est une association loi 1901 créée au printemps 2018 et composée des concepteurs parmi les plus aguerris en architecture en santé. En accueillant également en son sein d'autres profils aux expertises diverses (ingénieurs, bâtisseurs, industriels, etc.), elle se veut ouverte au partage des connaissances et aux échanges d'expérience en matière de conception.

Les membres de l'Union des Architectes Francophones pour la Santé sont convaincus que l'architecture et la conception des espaces dédiés aux soins et à la pratique médicale jouent un rôle positif sur le bien-être des patients d'un établissement de santé mais également sur leurs proches et leur famille ainsi que sur les conditions de travail des professionnels de santé.

En partageant leur savoir-faire, ils ont créé un réseau international de connaissances favorisant l'information et soutenant la conception d'environnement de santé toujours plus efficiente. Ce réseau francophone d'architectes et de professionnels, pense, conçoit et bâtit les structures de soins de demain avec la certitude que l'architecture contribue à une meilleure prise en charge médicale et soignante. Ce réseau permet à tous les acteurs de santé de partager leurs idées, de confronter leurs expériences et expertises et de découvrir les meilleures pratiques en matière de conception.

Au travers de ses groupes de travail intégrés à ses différentes commissions, l'UAFS a pour mission première de promouvoir la qualité architecturale et l'expertise des architectes spécialisés ou ayant une expérience concrétisée dans le domaine de la conception en santé en privilégiant l'intelligence collective.

Dates importantes

- **1^{er} juin 2023** – ouverture des inscriptions – early booking
- **16 juin 2023** – envoi de l'appel à proposition des conférences
- **1^{er} octobre 2023** – deadline soumission des propositions
- **10 octobre 2023** – délibération et choix des interventions par le comité scientifique
- **31 janvier 2024** – fin du tarif early booking

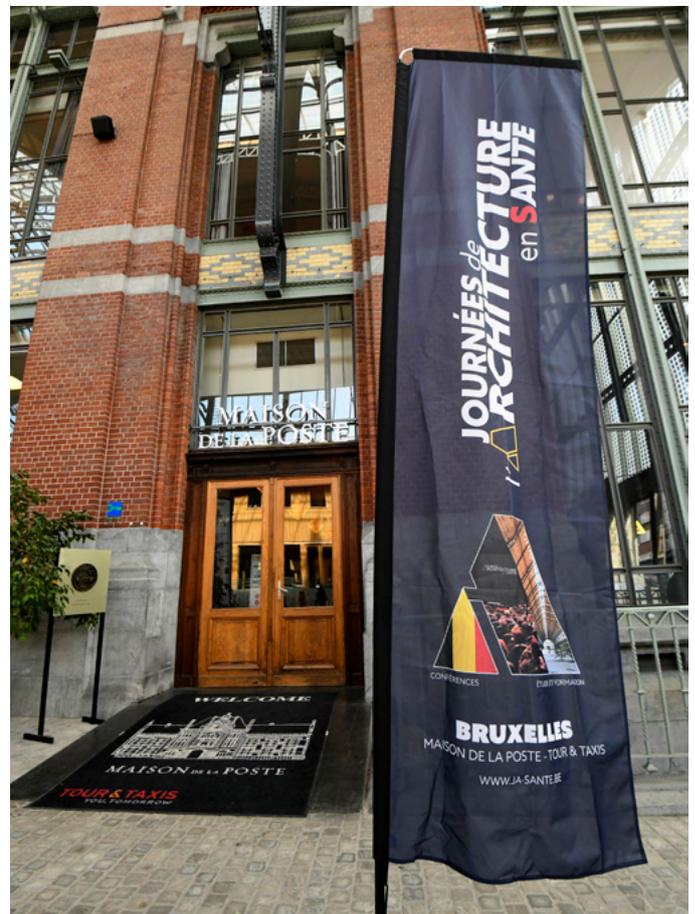


©Faust Favart

Organisation



H-event s'est entouré de collaborateurs développant 15 ans d'expertise et de savoir faire dans l'organisation d'événements professionnels. Grâce à ses équipes pluridisciplinaires expérimentées: commerciale, marketing, communication et logistique (sélection et location de site d'exposition ou lieu de congrès commercialisation et sponsoring, gestion de la communication, gestion des congressistes, réceptions et soirées de gala...) et à sa connaissance des établissements de santé, H-event propose une offre complète de services pour répondre à l'ensemble des attentes de ses clients.



©Faust Favart



Journées de l'Architecture en Santé Maison de la Poste - Tour & Taxis Bruxelles

La Maison de la Poste a vu le jour comme « *Hôtel de l'Administration* » et servait alors de centre administratif à Tour & Taxis pour les services de téléphonie et de télégraphie au début du 20^e siècle. Dans les années 1970, les lieux ont été utilisés comme bureau de poste et rebaptisés dans la foulée « *Hôtel de la Poste* ». Depuis les années 2000, il est devenu l'un des lieux privilégiés de Bruxelles pour les événements publics et privés.

La Maison de la Poste est idéalement située sur le site de Tour & Taxis, au cœur de Bruxelles. Elle est facilement accessible par la route, par le train, depuis l'aéroport et depuis la ville elle-même à pied ou à même à vélo.

Le site de Tour & Taxis propose différents espaces dont :

- ▲ Le Ticket Window Hall, un espace pouvant accueillir jusqu'à 600 personnes avec une salle principale de 800 m².
- ▲ La Gare Maritime, cette ancienne gare de marchandises a récemment fait l'objet d'importantes rénovations qui ont permis de restaurer une grande partie de son patrimoine architectural d'origine tout en adaptant l'immense espace intérieur à des événements.



Partenaire Presse



Architecture Hospitalière Belgique est une revue d'actualités hospitalières et médicales rapportant la vision de tous les acteurs qui construisent et modernisent l'hôpital de demain. La revue décline dans ses colonnes tous les projets qui font la transformation du parc des établissements de santé français tant au niveau architectural, fonctionnel, organisationnel que médical.

www.architecture-hospitaliere.be

Hospital Tour

Lundi 25 mars 2024 - 8h30

Participation au frais : 75€ HT

Nombre de places limité

Tour 1 : Institut Jules Bordet

Hôpital universitaire entièrement dédié à la lutte contre le cancer, l'Institut Jules Bordet a déménagé en fin d'année 2021 dans un tout nouveau bâtiment sur le campus d'Anderlecht, à proximité directe de l'Hôpital Erasme et de la Faculté de Médecine de l'ULB. D'une dimension de 35 000 m², l'Institut est passé à une superficie de 80 000 m² consacrée à ses missions de soins, de recherche et d'enseignement dans le domaine de l'oncologie.

Tour 2 : CHU Brugmann

Le Centre Hospitalier Universitaire Brugmann, membre du réseau IRIS et du CHU de Bruxelles. Avec ses trois sites complémentaires et ses 853 lits agréés, le CHU Brugmann est l'un des plus grands ensembles hospitaliers de Bruxelles. Ses atouts ? Une taille idéale pour déployer ses activités et le meilleur service possible, une forte personnalité sociale et un caractère résolument universitaire. Sans compter un environnement technique de pointe et des améliorations architecturales constantes. Le CHU Brugmann reste, en outre, un des rares hôpitaux à structure pavillonnaire en Europe.



Tarifs Early Booking du 1^{er} juin 2023 au 31 janvier 2024

Tarif standard Du 1^{er} février au 24 mars 2024

MEMBRE UAFS SPEAKER	PROFESSIONNEL DE SANTÉ	Architectes-Ingénieurs Bureaux d'étude	Autres catégories Entreprises commerciales-Industriels
Early Booking 600 € / HT Standard 700 € / HT	Early Booking 550 € / HT Standard 650 € / HT	Early Booking 700 € / HT Standard 800 € / HT	Early Booking 900 € / HT Standard 1 000 € / HT
✓ 2 jours complets			
✓ Cocktail de networking (25 mars)			
✓ Accès complet aux conférences			
✓ Pack Vidéo avec l'intégralité des conférences			
✓ Pause café chaque jour			
✓ Walking lunch tous les midis			

HOSPITAL TOUR (Places limitées): participation aux frais **75 € HT**

CONGRESSISTES FRANÇAIS: L'accès à ce congrès peut entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue sur la thématique de l'ouverture à l'international. À votre demande, une convention de formation vous sera adressée par notre organisme partenaire français EFFICIOR qui bénéficie de l'agrément Qualiopi.
Demandez l'établissement de votre convention à : jas@ja-sante.be

Si vous avez des questions relatives à l'organisation, veuillez contacter :

H-event +32 (0)470 84 09 49
jas@ja-sante.be



BON DE COMMANDE

ADMISSION AUX JAS (standard ou au titre de la formation professionnelle continue)

JOURNÉES de
ARCHITECTURE
en **SANTÉ**

SOCIÉTÉ

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

SIREN :

Numéro d'identification intracommunautaire (obligatoire) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CONTACT POUR LE CONGRÈS

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Téléphone mobile :

E-mail :

Fonction :

IDENTIFIER LE(S) PARTICIPANT(S)

Nom :

Prénom :

E-mail :

Mobile :

Fonction :

Nom :

Prénom :

E-mail :

Mobile :

Fonction :

Nom :

Prénom :

E-mail :

Mobile :

Fonction :

Nom :

Prénom :

E-mail :

Mobile :

Fonction :

Je m'oppose à ce que les données fournies ci-dessus soient transmis aux exposants des JAS24 (liste sur : www.ja-sante.be/business-corner) à des fins de prospection commerciale par courrier électronique et/ou par téléphone.

RÉCAPITULATIF ADMISSION

Tarifs early booking (du 1^{er} juin 2023 au 31 janvier 2024)

Speaker - Membres UAFA 600 € HT

Architectes-Ingénieurs - Bureaux d'étude 700 € HT

Professionnel de santé 550 € HT

Autres catégories - Entreprises commerciales-Industriels 900 € HT

PRIX = € HT x pers = TOTAL € HT (Soumis à la TVA selon le pays de résidence du congressiste)

Congressistes Français: si vous souhaitez obtenir une convention de formation professionnelle continue, merci d'en faire expressément la demande par e-mail.

Informations sur demande par e-mail à : jas@ja-sante.be

MODES DE PAIEMENT

▲ Par virement bancaire ou postal :

Règlement à effectuer uniquement après réception de la facture.

Application de la TVA selon le pays de résidence du congressiste.

*Nom, prénom, fonction et signature, précédés de la mention
« habilité à signer ce contrat »
Cachet de l'entreprise*

En signant ce bon de commande, j'accepte les conditions générales de ventes exposées en ligne à l'adresse : www.ja-sante.be/conditions-generales-de-ventes/

INSCRIPTION HOSPITAL TOUR

Lundi 25 mars 2024 - De 8h00 à 11h30

SOCIÉTÉ

Raison sociale :

Adresse de facturation :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Contact pour la facturation :

SIREN :

Numéro d'identification intracommunautaire (obligatoire) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CONTACT SOCIÉTÉ

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Téléphone mobile :

E-mail :

Fonction :

IDENTIFIER LE(S) PARTICIPANT(S)

Nom :

Prénom :

E-mail :

Mobile :

Nom :

Prénom :

E-mail :

Mobile :

Nom :

Prénom :

E-mail :

Mobile :

HOSPITAL TOUR 1 : Institut Jules Bordet



Attention

Les visites sont réservées aux personnes ayant confirmé leur inscription aux JAS et doivent être validées par le comité d'organisation. Participation dans la limite des places disponibles.

HOSPITAL TOUR 2 : CHU Brugmann



Participation aux frais
75 € HT xPers

MODES DE PAIEMENT

▲ Par virement bancaire ou postal :

Règlement à effectuer uniquement après réception de la facture.

Application de la TVA selon le pays de résidence du congressiste.

*Nom, prénom, fonction et signature, précédés de la mention
« habilité à signer ce contrat »
Cachet de l'entreprise*



©Faust Favart

COCKTAIL DE NETWORKING

GARE MARITIME
TOUR & TAXIS
BRUXELLES

LUNDI 25 MARS 2024
19h00

INCLUS dans le Pass congressiste
(Réservation obligatoire)

BON DE PARTICIPATION

AU COCKTAIL DE NETWORKING

RÉSERVÉ AUX CONGRESSISTES

Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
E-mail :	Mobile :	E-mail :	Mobile :
Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
E-mail :	Mobile :	E-mail :	Mobile :
Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
E-mail :	Mobile :	E-mail :	Mobile :
Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
E-mail :	Mobile :	E-mail :	Mobile :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE JAS 2024

Événements – Vente de places

Mises à jour le 30 octobre 2023

Le vendeur est la société H-EVENT, société par actions simplifiées dont le siège est situé 30 AV DES AVORAUX 69250 ALBIGNY-SUR-SAONE - FRANCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro Lyon B 849 399 704.

N° TVA intracommunautaire : FR06849399704

E-mail : jas@ja-sante.com

Numéro de téléphone : +33 4 78 80 09 72

Ci-après désignée « H-EVENT »

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant (le « Participant ») à un congrès, séminaire ou salon (un « Événement ») organisé par H-EVENT en présentiel et/ou à distance. Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet dédié de l'Événement (ci-après le « Site »).

Le fait de s'inscrire à l'Événement implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.

H-EVENT se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

Les informations relatives à l'Événement (date et horaires, lieu ou lien d'accès, programme...) sont fournies sur le Site et le Participant atteste et garantit en avoir dûment pris connaissance avant toute inscription. H-EVENT se réserve la possibilité de prévoir des conditions particulières propres à l'Événement qui devront être acceptées dans les mêmes conditions que les présentes.

Les présentes conditions générales de vente ne s'appliquent pas aux événements organisés par des tiers, y compris lorsque ce tiers a fait appel aux services d'organisation de H-EVENT ni à la relation contractuelle entre H-EVENT et ses partenaires commerciaux sponsorisant l'Événement, intervenant ou tenant des ateliers à l'Événement.

INSCRIPTION - CONTRAT

L'inscription à l'Événement doit être effectuée en complétant le bulletin PDF disponible sur simple demande ou sur le site web de l'Événement. Pour toute question avant de passer commande, le Participant peut contacter H-EVENT aux coordonnées en-tête ou à l'adresse email consultable sur le Site de l'Événement.

Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, auprès de H-EVENT par carte virement bancaire ou par chèque. Toute inscription est définitive. Une fois l'inscription reçue par H-EVENT et le paiement effectué, H-EVENT adressera au Participant une facture de sa commande et de son inscription à l'Événement ainsi que de tous les autres produits ou services commandés à l'organisateur H-EVENT.

TARIFS – REGLEMENT

Les tarifs s'entendent par Participant, toutes taxes comprises (TTC) c'est-à-dire hors taxe (HT) augmenté de la TVA à hauteur de 20% du prix HT. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site au moment de l'inscription). Ils incluent l'ensemble des prestations décrites sur le Site, pour le tarif correspondant.

Le règlement dû au moment de l'inscription doit s'effectuer par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de H-EVENT.

H-EVENT pourra être amené à demander au Participant par e-mail ou téléphone des informations complémentaires sur l'identité de l'acheteur ou du donneur d'ordre. Un seul mode de paiement est autorisé par inscription. En cas de paiement par carte, le Participant atteste garantir qu'il est le titulaire légal de la carte à débiter et/ou qu'il est légalement en droit d'en faire usage.

Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les cas prévus pour l'exercice du droit de rétractation et en cas d'annulation dans les conditions prévues aux présentes.

DROIT DE RETRACTATION

Le Participant est expressément informé que le droit de rétractation ne s'applique pas à la commande des billets de participation à l'Événement dont le prix a été encaissé par H-EVENT lorsque la date de cet Événement est déterminée, conformément à l'Article L 221-28, 12° du Code de la consommation qui dispose que « Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats [...] De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ». Ce droit ne s'applique pas à la fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation. Le Participant est expressément informé que les professionnels ne bénéficient pas d'un droit de rétractation, sauf dans le cas particulier de la vente hors établissement prévu par le code de la consommation. Lorsque le Participant dispose d'un droit de rétractation, il peut l'exercer dans un délai de 14 jours calendaires, à compter de la confirmation de commande, sans avoir à donner de motif en le notifiant à H-EVENT par une déclaration dénuée d'ambiguïté et datée. Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé jusqu'à l'expiration de la dernière heure du premier jour ouvrable suivant. Le prix de l'inscription lui sera alors remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours suivant l'exercice de son droit par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, à moins que le Client n'accepte un moyen différent. Le Participant peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante: H-EVENT 30 AV DES AVORAUX 69250 ALBIGNY-SUR-SAONE - FRANCE.

OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

L'inscription auprès de H-EVENT implique l'acceptation des conditions suivantes :

Toute place attribuée à un Participant pour un Événement est strictement personnelle et nominative, elle ne doit pas être prêtée ou revendue à un tiers ; Lorsque l'Événement est digital alors les droits d'accès du Participant à la conférence en ligne lui sont personnels, confidentiels et intransmissibles.

Chaque inscription est valable uniquement pour l'Événement qui y est mentionné et ne pourra être acceptée pour un autre Événement. Le Participant se verra délivrer un badge d'accès lors de son arrivée sur le site de l'Événement. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Événement. Lorsque l'Événement est digital, le Participant se verra délivrer les droits

d'accès à la conférence en ligne. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Événement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge. Sauf accord préalable et écrit de H-EVENT, il n'est pas possible d'alterner entre deux personnes la présence à un Événement avec un seul billet acheté pour l'Événement en question, y compris pour les collaborateurs ou associés d'une même entreprise. De convention expresse, H-EVENT se réserve le droit de refuser à un Client de venir avec ses enfants, notamment en bas âge, et/ou animal de compagnie. Toute demande d'accompagnement qui serait justifiée par des motifs impérieux doit, en tout état de cause, être adressée par écrit à H-EVENT au moins 15 jours avant la tenue de l'Événement afin que celle-ci puisse considérer la demande et proposer le cas échéant à l'accompagnateur une place à titre exceptionnel si les ventes sont finies, étant entendu que H-EVENT se réserve toujours la faculté de refuser un accompagnateur. Ce refus ne pourra être considéré comme une cause d'annulation et de remboursement valable. En procédant à un achat de billet à un Événement, le Participant s'engage et s'interdit plus généralement tout comportement illicite ou frauduleux en lien avec cet Événement. Notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive et sans préjudice de tous dommages ou intérêts auxquels H-EVENT pourrait prétendre, tout Participant s'interdit de :

- Se livrer à tout comportement menaçant, violent, raciste ou injurieux ;
- Se rendre à l'Événement dans le but ostentatoire de faire de la promotion de ses propres produits ou services, ou des produits et services d'un tiers, auprès des autres participants à l'Événements sans que H-EVENT n'en soit préalablement avertie, étant précisé que H-EVENT soumet le sponsoring et partenariats à des conditions contractuelles distinctes ;
- Monter sur la scène au cours d'une intervention, sauf à y être invité ;
- Abîmer le matériel technique de l'Événement ou y porter atteinte à quelque titre ;
- Se rendre à l'Événement sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants, ou venir avec de tels produits sur soi ou d'en proposer aux autres participants ;
- Avoir un comportement indécent à l'Événement et/ou pouvant heurter la sensibilité des autres participants ;

Plus généralement, il est interdit de causer, par son attitude, ses propos ou sa tenue, un trouble au bon déroulement d'un Événement et de porter atteinte à la sécurité des participants, du public, du personnel, ou de ses prestataires et des biens dans l'enceinte de l'Événement. H-EVENT se réserve le droit de demander à tout Client manquant à ses obligations de quitter l'Événement sans possibilité de remboursement.

MODIFICATIONS – ANNULATIONS

Dans le cas où le délai de rétractation susvisé ne s'applique pas ou est expiré, aucune annulation ni remboursement ne seront acceptés. Dans le cas exceptionnel de fermeture ou de non-ouverture (annulation de l'Événement) en cas de force majeure ou d'obligation préfectorale :

Si l'Événement est reporté : report de l'inscription
Si l'Événement est annulé totalement : remboursement de 80% du montant réglé sous forme d'un avoir valable 2 ans et utilisable pour le même Événement.

En cas de nécessité, et notamment en cas d'absence d'un intervenant, H-EVENT se réserve le droit de modifier le programme de l'Événement. Si H-EVENT se voit contraint d'annuler l'Événement, il s'engage à en prévenir les Participants dans les meilleurs délais.

La responsabilité de H-EVENT ne pourra être recherchée si l'Événement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, ce qui inclut toute interdiction administrative ou préfectorale de tenue de l'Événement.

H-EVENT se réserve la possibilité de transformer un Événement prévu en présentiel par la tenue du même Événement sous un format digital, en tout ou partie sans aucune indemnité ou remboursement partiel ou intégral.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou remis lors de l'Événement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite ». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations », « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité du Participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Événement.

Il est formellement et strictement interdit de mettre à la disposition du public et/ou de diffuser, en direct et/ou en différé, en tout ou partie, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. Tout enregistrement sonore et/ou toute image animée captés par tout moyen dans l'enceinte de l'Événement ou tout document transmis dans le cadre de l'Événement. Tout enregistrement sonore et/ou toute image animée captés par tout moyen dans l'enceinte de l'Événement ou tout document transmis dans le cadre de l'Événement, et ce quel que soit les modes de capture et de diffusion (Internet, radio, télévision, téléphones mobiles, accessoires de stockage de données ou tout autre média actuel et/ou futur), sans l'autorisation préalable et expresse de H-EVENT.

CAPTATION - DROITS A L'IMAGE

Le Participant est informé de ce que H-EVENT pourra être amené à réaliser des prises de vue et/ou des films dans le cadre de l'Événement, y compris par capture écran des participants ayant activé leur caméra en cas de visioconférence. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le Participant autorise H-EVENT à la photographie ou le filmer dans le cadre de l'Événement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication sur l'Événement. L'acceptation des présentes conditions par le Participant vaut, à défaut d'une information contraire écrite transmise à H-EVENT au moins cinq jours avant le début de l'Événement, autorisation de captation, de reproduction et de représentation de photographies et de vidéos en cas de prise de vue pendant un Événement. En conséquence de quoi, le Participant autorise H-EVENT à diffuser les images prises pendant cet Événement. Les images pourront être exploitées et utilisées

directement sous toutes formes et tous supports de diffusion (Internet, radio, télévision, téléphones mobiles, accessoires de stockage de données ou tout autre média actuel et/ou futur) sans aucune limitation de durée pour la promotion des activités de H-EVENT.

Cette autorisation de captation et de diffusion vaut également pour les images réalisées par les partenaires de H-EVENT présents à l'Événement ou qui leur auront été transmises par H-EVENT dans le cadre du partenariat.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Événement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstient de participer à tout tournage/shoot pendant l'Événement. En cas d'événement digital, le Participant désactive sa caméra.

CONFIDENTIALITE – INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies lors de l'inscription (et qui comportent des données à caractère personnel) font l'objet d'un traitement informatique. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

- l'intérêt légitime poursuivi par H-EVENT lorsqu'il poursuit les finalités suivantes :
 - organisation, inscription et invitation aux Événements H-EVENT ;
 - gestion de la relation avec les Participants (notamment : envoi de documents relatifs à l'inscription et, le cas échéant, prise de contact en cas de modification d'un Événement, remboursement en cas de rétractation ou annulation) ;
 - recrutement de nouveaux membres.
- l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
- la gestion des commandes des Participants ;
- le recouvrement.
- le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
 - la facturation ;
 - la comptabilité.

H-EVENT ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. À cet égard, les données des Participants sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable. Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux Événements H-EVENT n'a eu lieu. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées H-EVENT, ainsi qu'à ses prestataires (pour les règlements en ligne et centre d'hébergement des données externe), sans transfert de données à un pays tiers à l'Union Européenne, ayant tous certifié qu'ils répondaient aux exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. Le Participant est informé et accepte que le Site et la plateforme d'accès à l'Événement peut comporter des dispositifs techniques qui permettent de suivre l'utilisation (compte de l'utilisateur connecté, adresse IP, type d'application utilisées, logs divers de connexion et d'utilisation au compte Utilisateur...) et qui sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la lutte anti-contrefaçon, et/ou pour identifier et/ou prévenir une éventuelle utilisation illicite ou non-conforme du Site ou des droits d'accès à l'Événement.

H-EVENT veille à ce que les données recueillies soient maintenues confidentielles. Elles ne sont pas communiquées à d'éventuels partenaires commerciaux ni à des tiers, sauf autorisation expresse et préalable du Participant. Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le RGPD, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement. Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime H-EVENT, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante jas@ja-sante.com ou par courrier postal à l'adresse suivante :

H-EVENT 30 AV DES AVORAUX 69250 ALBIGNY-SUR-SAONE - FRANCE, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Les conditions générales de ventes dans leur intégralité sont à retrouver en ligne sur le site www.ja-sante.fr

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

PROFIL DES VISITEURS

// Architectes // Architectes d'intérieur // Architectes paysagistes // Urbanistes // Designers // Constructeurs // Gestionnaires de patrimoine et des installations hospitalières publiques et privées // Département des travaux publics // Directeurs des infrastructures et patrimoine // Responsables des travaux // Directions des services techniques // Programmistes en soins de santé // Ingénieurs hospitaliers // Ingénieurs biomédicaux // Praticiens médicaux // Chercheurs // Étudiants // etc.

LES SERVICES, SOLUTIONS ET PRODUITS EXPOSÉS

- ↳ Bureaux d'études et Ingénierie
- ↳ Construction
- ↳ Programmation
- ↳ AMO
- ↳ Conseil et formation
- ↳ Logistique et activités supports
- ↳ Infrastructure et réseaux
- ↳ Maintenance et Infogérance
- ↳ Sécurité des infrastructures
- ↳ Designers et équipement mobilier
- ↳ Équipements médicaux et biomédicaux
- ↳ Technologies automatisées
- ↳ Services hôteliers
- ↳ Signalétiques et agencements
- ↳ Aménagements extérieur et intérieur etc.

PRÉSENTATION DES JAS

Les Journées de l'Architecture en Santé (JAS) se dérouleront pour la deuxième fois en Belgique, les 25 et 26 mars 2024, à La Maison de la Poste - Tour & Taxis, au cœur de Bruxelles.

Dans un contexte de modernisation des infrastructures de santé et d'évolution des techniques et technologies, les JAS se positionnent comme le rendez-vous professionnel incontournable pour échanger et rencontrer les concepteurs les plus aguerris dans le domaine de l'architecture dédiée aux secteurs sanitaire et médico-social.

L'événement s'articulera autour :

- ↳ D'un espace de rencontres et d'échanges avec les industriels
- ↳ D'Assemblées plénières : expériences internationales, stratégies et nouvelles pratiques
- ↳ D'un cycle de conférences : retours d'expériences sur des problématiques opérationnelles
- ↳ De symposium d'industriels : présentations des solutions et innovations de demain
- ↳ D'un Hospital Tour à l'Institut Jules Bordet
- ↳ D'un cocktail de networking à la Gare Maritime

Ateliers, rencontres et networking rythmeront ces deux jours et permettront aux participants d'échanger leurs problématiques et de découvrir des pratiques et des procédures innovantes au travers des projets les plus emblématiques qui marquent l'évolution du parc sanitaire et médico-social.

PROGRAMME 2024

12 BUSINESS CORNERS

26 CONFÉRENCES ET ATELIERS

INVITÉS INTERNATIONAUX :

FRANCE, SUISSE, MONACO, MAROC, ITALIE, CANADA, BRÉSIL, DANEMARK, LUXEMBOURG, PAYS-BAS, JAPON, USA, etc.

Contact H-event

Tel: +32 (0)470 84 09 49

Email: jas@ja-sante.be

UN ÉVÉNEMENT



www.ja-sante.be



AVEC LE SOUTIEN DE

**ARCHITECTURE
HOSPITALIERE**
LE MAGAZINE DES ACTEURS DE L'HÔPITAL DE DEMAIN . BE



H-event - Siège international

30 avenue des Avoroux – 69250 Albigny-sur-Saône – France